

## PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE ENTRE MILIZAC ET GUIPRONVEL



Lors de la parution du kannadig d'avril, nous vous avons diffusé un dossier spécial « commune nouvelle » (dossier consultable sur milizac.fr et guipronvel.fr).

Comme nous nous y étions engagés, les élus municipaux ont ensuite tenu 6 permanences le samedi matin, alternativement à Guipronvel ou à Milizac, afin de répondre à vos interrogations.

Puis, le 17 mai à Milizac et le 20 mai à Guipronvel, les réunions publiques ont permis de débattre de ce projet à travers diverses thématiques :

- une commune nouvelle, fruit d'une histoire commune ;
- l'avenir des 2 communes historiques au sein de la commune nouvelle ;
- la préservation de la ruralité ;
- le renforcement d'un service public de proximité ;
- un même service public pour tous les habitants ;
- une union qui fait la force financière ;
- les impôts aujourd'hui et demain ;
- les enfants et les jeunes milizacois dans la commune nouvelle ;
- les associations partenaires indispensables ;
- l'avenir du personnel communal ;
- la place et les missions des élus ;
- le calendrier de la démarche.

La réunion publique à Milizac le 17 mai, notamment lors de la séance des questions/réponses entre les participants et les élus des 2 communes, a confirmé que ce projet était bien accueilli.

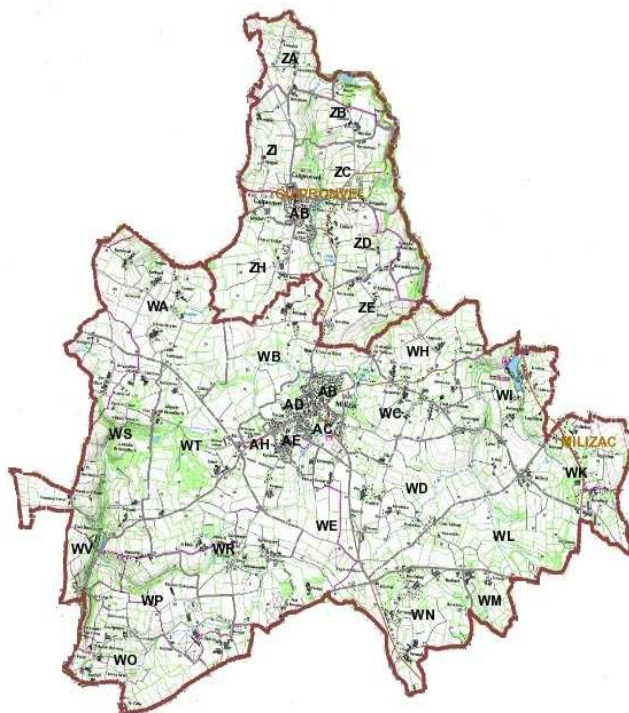
Enfin, la rencontre le 20 mai à Guipronvel a permis de bien expliquer le contexte, les objectifs, l'organisation future et l'état d'esprit qui animent les élus qui portent ce projet.

Un projet tourné résolument vers l'avenir, dans une logique d'union, de solidarité et de partage.

Les élus des 2 communes avaient souhaité conduire ces séquences d'informations et d'échanges avec la population avant de prendre une décision qui engagera durablement notre bassin de vie.

La décision sur l'opportunité de demander ou non au préfet la création d'une commune nouvelle revient maintenant, comme le prévoit la procédure (article L. 2113-2 du CGCT), aux deux conseils municipaux qui délibéreront au plus tard en juin 2016 (pour une entrée en vigueur de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Suivant le résultat des votes des conseils municipaux, le projet sera adopté ou non.



Population totale de la commune nouvelle :  
 $3\,467 + 797 = 4\,264$  habitants.

Surface totale :  $3\,323 + 839 = 4\,162$  hectares